



## Utilisation photos ancien locataire pour location appartement

Par **triboult**, le **25/05/2011** à **18:25**

Bonjour,

j ai découvert sur 1 site de petites annonces les photos de l' appartement que j occupais il y a plusieurs mois, reloué depuis, et remis en location par la meme agence immobilière qui se permet donc d'utiliser des photos qui ne lui appartiennent pas - est-ce légal ?  
merci de votre réponse

Par **corimaa**, le **25/05/2011** à **18:44**

Le but de ces photos c'est de montrer l'appartement à louer, peu importe que ce soit les photos du temps où vous étiez le locataire ou les photos d'avant même votre location.  
Je dirais même que ça pourrait être flatteur pour vous, l'intérieur ou l'agencement du présent locataire n'étant peut être pas montrable :)

Par **mimi493**, le **25/05/2011** à **19:24**

A qui sont les photos ?

Par **triboult**, le **25/05/2011** à **19:28**

Alors si je comprends bien, la vie privée d'une personne (car les meubles les photos , les oeuvres artistiques, font bien partie de la vie privée) peut-être utilisée par une entreprise à des fins commerciales? sans contrepartie, sans même une demande d'autorisation?

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **07:56**

Je répète : à qui sont les photos ?  
Quand ont-elles été prises ? A votre insu ?

Par **triboult**, le **26/05/2011** à **10:49**

ces photos ont été prises par l'agence de location à l'époque où je quittais leur appartement- évidemment que ce n'était pas à mon insu- c'était un service que je leur rendais- ceci leur donne-t-il le droit de les conserver dans leur bases de données et de les utiliser comme bon leur semble?

je suis passée à l'agence hier et ils se sont empressés de les supprimer - du moins d'un de leur fichier rien ne prouve qu'elles ne sont pas stockées ailleurs- et il faudrait laisser faire?

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **12:56**

[citation]ceci leur donne-t-il le droit de les conserver dans leur bases de données et de les utiliser comme bon leur semble? [/citation] oui.

Par **corimaa**, le **26/05/2011** à **13:41**

oui, vous avez autorisé ces photos. De plus, ayant déménagé, personne ne saura où se trouvent vos biens, au pire si quelqu'un en voulait à vos biens il irait cambrioler l'appartement que vous n'habitez plus.

A partir du moment où vous les avez autorisé à faire ces photos, elles leur appartiennent et plutôt que d'en refaire à chaque location, surtout quelques mois après qu'elles soient prises et que les lieux n'ont donc pas eu le temps de changer, ils pouvaient s'en resservir